



Bulletin d'information

Anciens ministres du culte
Anciens membres des congrégations

Association pour une retraite convenable
Siège social : 2 Chemin de l'Écluse, 25160 LABERGEMENT SAINTE MARIE

Mai 2014
N°67

Directeur de publication
Michel BARBUT

Cotisations / dons : à l'adresse du trésorier, merci d'utiliser le formulaire de dernière page.

Éditorial

Sommaire

Éditorial	01
● Tableau de bord.....	02
Assemblée générale:	
● Rapport moral 2013.....	03
● Rapport d'activités 2013.....	04
● Rapport financier 2013.....	09
● Renouvellement du CA.....	10
● Compte rendu des ateliers.....	11
● Nouveau CA.....	13
● Appels à candidature.....	13
● La Convention.....	13
● Intervention de l'Apsecc.....	14
● Orientations.....	15
● Budget prévisionnel.....	16
● Tableau des commissions.....	17
● Couverture médiatique.....	18
Communiqué de l'APRC	
Articles de presse	
● Incertitudes sur l'avenir.....	20
Et comme toujours	
● Ils nous ont quittés.....	21
● Adhésion pour 2014.....	24

L'important, c'est de participer!

Cette année encore une belle convivialité a animé notre assemblée générale de La Rochelle. La participation a été bonne tant par le nombre des présents et des pouvoirs reçus que par les envois de dons.

Lors de sa réunion des 14 et 15 mai 2014, le conseil d'administration en a dressé le bilan, d'autant plus nécessaire qu'un nouveau mode de financement était expérimenté. Ceci explique en partie la parution un peu tardive de ce bulletin.

Il apparaît clairement que le déroulement et le contenu de ce temps fort et unique dans l'année doivent être repensés pour permettre davantage d'échanges, de débats afin de le rendre plus participatif.

La structure de l'APRC - conseil d'administration et commissions - est en place et travaille. Force est de constater qu'il y a encore beaucoup à continuer, à faire ou à reprendre, même après 35 ans de confrontation avec les institutions. Ceux qui ont lancé l'association, et qui étaient présents à l'assemblée générale, ne pensaient sans doute pas que le chemin serait aussi long et que l'objectif nécessiterait autant de persévérance et de ténacité pour obtenir des avancées significatives mais encore insuffisantes.

Ce numéro 67 vous informe de ce qui a été vécu à La Rochelle : les rapports d'activité des différentes commissions, les orientations et d'autres aspects de la vie associative. Il vous confirmera qu'il faut tenir contre vents et marées.

"Faire valoir les droits, tous les droits, de tous les AMC", demandera encore de la part de tous beaucoup d'efforts, de temps et d'interventions auprès des décideurs de tout bord, en particulier des politiques. Il ne s'agit pas d'un slogan facile à mettre en œuvre! L'affaire de quelques uns? Non, il faut que chacun se sente mobilisé pour soutenir l'action que le conseil d'administration mène au nom de tous. Chacun ne doit pas compter seulement sur "les autres" pour agir, mais "les autres" comptent sur chacun d'entre nous pour faire avancer "la" cause commune!

Isabelle SAINTOT

Tableau de bord de l'adhérent APRC (mise à jour au 1^{er} mai 2014)

Les valeurs sont celles qui sont connues à la date de mise à jour du tableau. Concernant les changements de valeur pour les pensions et ACR voir note (2). Le Smic au 1^{er} janvier. L'USM2 à fin avril avec effet pour l'année civile.

Les chiffres de référence			
SMIC mensuel brut (valeur au 1 ^{er} janvier 2014) ; base 151.67 heures/mois		1 445.38 €	
SMIC mensuel net du régime général		1 128.70 € ⁽¹⁾	
85 % du SMIC mensuel net.		959.39 €	
Minimum contributif non majoré, pensions liquidées après le 1 ^{er} février 2010		628.99 €	
Pension CAVIMAC dite « maximum », pour les trimestres antérieurs à 1979		382.83 € ⁽²⁾	
Vos droits			
Dispositif	Bénéficiaires	Montant mensuel	Organisme gestionnaire
L'ACR Cavimac <i>Si résidence en France...</i> ⁽³⁾	- Tous les AMC pensionnés ne disposant pas d'un minimum de ressources fixé par la caisse	Minimum de ressources garanti : Personne seule (mensuel) 949.68 € Couple : 1 543.23 € Suppl. par enfant à charge 316.56 €	Cavimac
L'USM1 : réservée aux diocésains qui l'avaient obtenue avant 2009 sans possibilité de nouveaux bénéficiaires.		Nous ignorons s'il existe encore des bénéficiaires de cette allocation qui a précédé l'USM2.	L'Union Saint-Martin
USM2			
À compter du 1 ^{er} janvier 2012, cette allocation est mise sous condition de ressources par la CEF. À compter du 1 ^{er} janvier 2013 les critères d'âge sont supprimés.			
L'USM2 dite «Aide financière aux anciens prêtres diocésains en situation de précarité»		10.94 € Valeur trimestrielle 2013, sans revalorisation pour 2014	L'Union Saint-Martin
TRANCHES de revenus 2014	-Au dessus de 32 112 € pour couple, 20 088 € pour personne seule : pas d'allocation -À partir de 25 690 € pour couple et 16 070 € pour personne seule : minoration 20% -En dessous de ces plafonds de 25 690 € et 16 070€ : allocation intégrale		
Les aides			
Aides... pour quoi faire ?	Aides... pour qui ?	De quel montant ?	À qui s'adresser ?
<ul style="list-style-type: none"> ● Aménagement de locaux ; ● Études des enfants ; ● Investissement urgent et indispensable ⁽⁴⁾ ; ● etc. 	<p>Les aides sont versées par les caisses de retraites à leurs ressortissants exclusivement.</p> <p>Mais d'autres organismes peuvent vous aider, dont la Corref et le Pélican</p>	Leur montant varie en fonction de la demande et des disponibilités de l'organisme (fonds sociaux)	<ul style="list-style-type: none"> ● Caisse de retraite de base (Cram, MSA) ● Corref ● Cavimac ● Union Saint-Martin ● Le Pélican ⁽⁵⁾
Les adresses			
<ul style="list-style-type: none"> ● La Cavimac : ● La Corref ● Le Pélican : ● L'Union Saint-Martin : 	<ul style="list-style-type: none"> « Le Tryalis » 9 rue de Rosny 10, rue Jean-Bart 24, rue Saint Roch 3, rue Duguay-Trouin 	<ul style="list-style-type: none"> 93100 Montreuil-sous-Bois 75006 Paris 75001 Paris 75006 Paris 	

- 1) Le taux des cotisations sociales sur le SMIC brut qui permet d'obtenir le SMIC net est celui retenu par l'INSEE.
- 2) Le calcul de la pension Cavimac est complexe, allez sur le site de la Cavimac : La revalorisation des pensions n'a pas eu lieu au 1^{er} avril 2014. Elle est repoussée au 1^{er} octobre 2015.
- 3) Valeurs au 01-04-2013, reprises du site de la Cavimac. Sans doute revalorisées en même temps que les pensions.
- 4) Les critères d'urgence et de nécessité sont très subjectifs. Ne pas présumer de leur évaluation par l'organisme gestionnaire ! Posez vos questions sur notre forum : www.aprc.asso.fr/npds/forum
- 5) L'objectif du Pélican est d'aider les diocésains et les ex-diocésains, mais pas les ex-congréganistes. Toutefois l'association accepte d'aider les enfants de ces derniers (études) si les parents apportent la preuve de la précarité de leur situation.

Compte rendu de l'assemblée générale de La Rochelle des 5 et 6 avril 2014

I. Le samedi 5 avril après-midi

Dès 14 heures, dans un cadre magnifique, situé en bord de mer, entre parcs et océan, nous sommes accueillis, au nom du groupe local, par Nicole JOUAULT, compagne de Rémi POTTIER et membre de l'équipe organisatrice. La résidence hôtelière qui nous reçoit est très confortable et fonctionnelle. Tout est mis en œuvre pour nous permettre de travailler dans une ambiance exceptionnelle et pour favoriser rencontres et échanges.

Isabelle SAINTOT, notre présidente déclare **l'ouverture de l'assemblée générale** et soumet son rapport moral aux 92 participants présents. Elle adresse une pensée à tous ceux qui n'ont pu venir à La Rochelle, à ceux qui nous ont quittés, mais aussi à ceux qui s'arrêtent en chemin tout en restant solidaires.

1- Le rapport moral.

1.1 L'état des lieux :

Pour 2013 nous avons enregistré **775 cotisations** soit une quarantaine de moins que l'an passé. Le nombre des nouveaux adhérents **est inférieur à celui des décès et des ruptures**.

Les nouveaux adhérents sont au nombre de **28 : 10 congréganistes (2 hommes et 8 femmes)**, **1** adhérent qui a été ministre du culte chez les Témoins de Jéhovah, **16 adhérents laïcs** : (**11** du comité de soutien de deux adhérents du Nord qui sont en procédure et **5** autres laïcs membres de nos familles ou amis qui soutiennent notre cause) **et 1** prêtre en activité.

Il y a eu **14 décès** et **20 ruptures** pour des raisons diverses déjà évoquées dans le bulletin N° 65 de novembre.

1.2 Quelques réflexions :

La tenue du fichier et la participation à de nombreuses réunions locales ou régionales, dit Isabelle Saintot, m'ont fait toucher du doigt la réalité de notre association. **Nous sommes maintenant une association de personnes âgées**. Avons-nous conscience que 233 adhérents sur 775 ont entre 80 et 100 ans, 392 ont entre 70 et 80 ans, soit **un total de 625 adhérents qui ont entre 70 et 100 ans**. C'est dire que 150 adhérents ont entre 20 et 70 ans.

C'est cela **la réalité des chiffres**.

Cela pose question quand il s'agit de trouver des bonnes volontés pour s'investir au CA ou dans les commissions.

Nous sommes à un moment crucial de notre association. **C'est ce principe de réalité** que nous devons garder en mémoire tout au long de cette AG : de quels moyens humains et financiers disposons-nous ?

1.3 Nos choix :

Il faut impérativement que nous réduisions la voilure. Nous avons des choix stratégiques à faire. Nous n'avons plus les moyens des ambitions qui nous animaient ces années passées.

1. au niveau du juridique : le CA des 10 et 11 février s'est employé à réfléchir sur cette question. Il a élaboré une nouvelle charte pour les départs en procédure. Il faudra donc continuer les procès pour ceux qui ont intérêt à agir.

2. Le rapport de la commission "réforme de la Cavimac" soulignera l'importance de nos actions auprès des parlementaires.

Il faudra alors envisager les moyens d'action pour que nos droits soient reconnus, pour que la Cavimac cesse ses comportements abusifs en n'acceptant pas l'autorité de la chose jugée (poursuite des procédures) et en continuant d'occulter les lois républicaines d'affiliation de la sécurité sociale au profit de "données objectives" qu'elle veut continuer de déterminer (nouveau RI adopté le 11 décembre 2014), pour que le culte catholique n'ait plus les passe-droits obtenus par le passé, pour que la Cavimac, anomalie au sein de la République, cesse de vouloir introduire le droit canon dans le droit républicain.

Tout au long de cette AG, gardons **ce principe de réalité** dans l'esprit pour élaborer les orientations très ciblées à la mesure de nos moyens humains et financiers.

2- Le financement de l'assemblée générale.

En ce début de séance, Henri GRESSIER, notre trésorier, souhaite s'adresser à l'assemblée afin d'expliquer le nouveau fonctionnement de participation financière de chacun.

Face aux pratiques concernant le remboursement partiel ou total des frais d'AG des administrateurs et des responsables de régions, le CA décide d'abandonner ses privilèges et de participer à l'effort financier demandé à chacun. En conséquence chacun participe aux frais collectifs à hauteur de 110 € : 50 € pour l'hébergement, 60€ pour le transport (plafonnement des frais de déplacement).

3- Le rapport d'activités.

Référents ou animateurs présentent tour à tour le travail réalisé dans les diverses commissions :

3.1 Commission réforme des retraites. Présentation : Michel NEBOUT.

Mise en route de la commission (janvier-mars 2013)

Réunion fin janvier de représentants des commissions syndicats, juridique, Cavimac.

Objectif : réfléchir à des pistes d'action possibles dans le cadre de la réforme des retraites.

Rédaction du document intitulé « « Quel avenir pour la Cavimac ? » »

Appel aux services d'un expert : Philippe COURSIER.

Sa mission : nous aider à mettre en œuvre un projet de réforme cohérent et global du régime des cultes et d'élaborer une stratégie de communication et de persuasion auprès des différents acteurs concernés par la réforme des retraites.

L'AG de Pau valide la poursuite du travail (orientation 1)

Projet de réforme du régime des cultes (mai-août 2013)

Rédaction du projet de réforme synthétisé dans le document « Quel avenir pour le régime des cultes ? »

2 axes :

1) Une amélioration des droits individuels à la retraite.

2) Une réforme structurelle et financière du régime des cultes.

Le document et la stratégie qui le sous-tend sont validés par le CA le 22 mai.

En mai : contacts avec l'Apsecc.

Début juin : rédaction de 9 fiches techniques destinées à démontrer l'intérêt et la faisabilité du projet.

Juin-juillet : rendez-vous avec le ministère de l'Intérieur (bureau des cultes), le directeur de la Cavimac, l'Église Protestante Unie de France, la CGT, le président de la Cavimac et la CFDT.

Août : envoi de courriers à Marisol Touraine, à la CEF et à la Corref pour une demande de rendez-vous.

Dossier de presse et lancement de campagne auprès des médias

Vers une réorientation de notre stratégie (sept 2013- janvier 2014)

Mobilisation générale auprès d'une centaine de parlementaires :

- Loi de la réforme des retraites (amendements).

- PLFSS 2014 (suppression de l'article sur le rachat des trimestres).

Résultat **l'action auprès des parlementaires a été positive** : plusieurs rendez-vous obtenus dans diverses régions aboutissent à des questions au gouvernement, à de nombreuses lettres dans les ministères grâce à la prise de conscience des dysfonctionnements de la Cavimac, à un amendement pour la LFSS 2014, à des demandes de RV auprès du ministère des affaires sociales.

28 octobre : rendez-vous à la Corref.

2 décembre : rendez-vous à la CEF.

Conclusion : le désaccord avec les responsables catholiques est total. Il faut nous mobiliser sur d'autres fronts...

Le 14 janvier 2014 : nous sommes reçus au ministère des affaires sociales par 2 représentantes de la Direction de la SS et 2 conseillères auprès de la ministre.

Et maintenant en 2014 ?

Comment tirer parti du bilan plutôt positif de notre action entreprise auprès des parlementaires et de l'ouverture que nous avons sentie chez les représentantes du ministère ?

3.2 Commission Cavimac. Présentation : Jean DOUSSAL.

La Cavimac quels espoirs ?

L'attitude et les propos de Philippe POTIER, président de la Cavimac, se résument à ceci : « Arrêtez de nous ennuyer sur les questions de revalorisation, d'affiliation, d'erreurs commises dans le passé et contentez-vous de l'ACR sous conditions de ressources, ceci-dit, pas de problème pour un travail commun sur le présent et le futur.

La Cavimac est appelée à durer, qu'on se le dise ! » Des propos nous demandant de faire l'impasse sur les erreurs passées et une volonté de faire durer un système, qu'à l'évidence, nous ne partageons pas!

À partir de là quel est le bilan de l'année 2013 ?

D'abord une très forte réactivité de Catherina IMBAULT-HOLLAND et de moi-même au Conseil d'administration de la Cavimac où nous ne nous privons pas du droit de parole. Lorsque nous évoquons les procès, les arriérés de cotisations, les recours des cultes à l'Aspa nous gênons ou sommes incompris. Mais nous sommes respectés. Dans les contacts individuels et les apartés nous constatons souvent de la cordialité et de la compréhension pour ce que nous défendons. Lors de notre refus du nouveau Règlement Intérieur, un administrateur nous a signifié discrètement que nous avions raison en matière d'affiliation.

Au-delà quels peuvent être le bien-fondé et la pérennité de ce régime social des cultes ?

Catherina est partisan d'une disparition de la Caisse au profit du régime général. De mon côté, je suis beaucoup plus dubitatif et en accepte le maintien, sous réserve qu'en cotisations et prestations la Cavimac applique vraiment toutes les règles du régime général. **Le principal est dans l'application des règles du régime général.**

En cas d'intégration au régime général, sommes-nous certains d'obtenir du pouvoir politique la revalorisation des retraites déjà liquidées ? Si oui, ce serait la fin de longues années de luttes pour tous les anciens

Mais que se passerait-il ensuite ? Ce futur potentiel doit nous inciter à la prudence. Pour les diocésains peu de problèmes a priori, mais pour les congréganistes la situation serait beaucoup plus délicate et incertaine... Il suffit de voir ce qui s'est passé pour les communautés nouvelles et constater que de nombreuses caisses primaires de sécurité sociale acceptaient les membres des cultes comme bénéficiaires de la CMU! Nos procès ont obligé la Cavimac à lutter contre ce type de fraude.

De même l'intégration s'accompagnerait aussi au moment de la retraite des recours acceptés à l'Aspa. Les AMC congréganistes, en particulier, n'auraient pas la garantie de leurs droits au titre d'une retraite complémentaire.

Sur le site de l'APRC, différents articles ont montré les anomalies en matière de cotisations, les recours aux aides sociales, l'échappatoire que constitue un peu de travail à temps partiel pour éviter les cotisations au titre du temps culturel. Tout cela continuerait si nous étions au régime général, mais dans l'anonymat et la dispersion... Nous devons en tenir compte avant de faire nos choix.

Est-il enfin de bonne tactique de demander la suppression de la Caisse contre les cultes et contre le lobbying qu'ils peuvent exercer sur le pouvoir politique? Le ministère de l'Intérieur continue à miser sur un régime social particulier aux cultes. Si des cultes se satisfont du régime général, ils ne disent pas non à ce régime social particulier, à condition que les cotisations permettent les mêmes prestations qu'au régime général.

Si nous voulons des alliés, la question du « qui paiera ? » est essentielle. Nous pouvons parvenir à l'équilibre budgétaire en demandant la revalorisation de toutes les retraites déjà liquidées, et en réclamant que les collectivités religieuses reversent (sous forme de cotisations, d'apurement des arriérés ou d'abondements à un fonds de retraite complémentaire) une partie de ce qu'elles recevraient sous forme de cotisations. Ce donnant/donnant est la raison d'être du projet de loi de réforme de la Cavimac qui serait à déposer, et des chiffrages que nous avons faits afin de rendre possible les propositions du printemps 2013.

En fin il y a nécessité de trouver, en remplacement de Paul CHIRAT, un candidat au poste de second suppléant AMC au conseil d'administration de la Cavimac.

3.3 Commission juridique. Présentation : Alain GAUTHIER, Henri DEMANGEAU et Joseph AUVINET.

L'activité du pôle juridique se traduit concrètement par l'élaboration des argumentaires, par l'accompagnement des procédures et parfois par l'assistance lors de la plaidoirie. Les différentes actions en justice sont présentées et expliquées. Elles ont déjà fait l'objet de communications dans le bulletin 65.

-Bilan juridique depuis la dernière assemblée générale.

-Les affaires en cours au TASS et en cour d'appel.

-Les autres actions : TGI, TA :

a) L'action au TGI de BOBIGNY. Le juge de l'exécution.

b) La procédure TGI : USM2-complément de retraite

c) La procédure administrative au Tribunal Administratif de MONTREUIL.

- Le travail du pôle juridique :

A. GAUTHIER fait le lien avec Me GATINEAU. Il consulte le suivi en ligne de chaque dossier. Il suit l'action TA.

Il coordonne les actions TASS, etc. J. AUVINET prépare des conclusions et assiste les plaidants. De son côté H. DEMANGEAU coordonne les procédures JEX et USM2. Il établit le chiffrage des préjudices. Il rencontre les avocates avec Roger. ROBERT, etc. Des correspondants juridiques participent à la relecture des conclusions. Compte tenu de nos ressources financières et humaines et compte tenu de la résistance injustifiée de la Cavimac, il nous faut être rigoureux pour le départ de nouvelles procédures en TASS : consultation de son assurance, recherche des preuves, implication personnelle dans son dossier, évaluation du bénéfice personnel potentiel, etc. A. GAUTHIER, C. IMBAULT-HOLLAND et J. AUVINET en ont débattu avec le CA de l'APRC le 11 février 2014.

Bien sûr, jusqu'à présent toutes ces procédures se traduisent par des bénéficiaires individuels. Mais cet acquis jurisprudentiel sera précieux pour faire valoir les droits de tous les AMC.

Concernant **la convention**, le CA a bien entendu les difficultés rencontrées. La convention peut sans doute être améliorée mais comme l'AG n'est pas le lieu pour régler cette question, le CA décide la formation d'un groupe de travail de quatre ou cinq personnes autour d'Henri GRESSIER pour étudier ce texte. Un appel est lancé aux bonnes volontés.

3.4 Communautés Nouvelles. Présentation : Christiane PAURD.

La « commission communautés nouvelles » se résume à une personne : moi-même. L'un ou l'autre s'est porté candidat pour m'aider, mais sans suite. Probablement la tâche effraye-t-elle ? Ou bien c'est moi ?

Je n'ai guère avancé le travail depuis l'AG de Pau... La centaine de fiches que j'ai commencée à mettre sur le site de l'APRC en 2011 - lecture publique - sont toujours consultées. Je pense que le nombre de lectures est un signe de bonne ou de mauvaise santé de la communauté. Au hit-parade des communautés à priori mal-portantes (les fiches les plus lues) viennent en premier :

1/ Les moniales de Bethléem, de l'Assomption de la Vierge et de Saint-Bruno. Plusieurs adhérentes de l'APRC, dont moi-même, en sont issues.

2/ La communauté des Béatitudes. Du fait de très nombreux problèmes, sa direction a été confiée à un commissaire pontifical.

3/ Les sœurs de la Sainte-Enfance de BEAUNE. Ce sont des vierges consacrées sous la tutelle de l'archevêque de Dijon. Pour que la fiche soit si lue, que s'y passe-t-il ?

4/ La famille de Saint-Joseph Là encore, pourquoi tant de lectures de la fiche sur le site de l'APRC ? Cela vient-il des 17 années de non cotisations ?

5/ Les petits frères de la moisson de Jésus-Amour

6/ La communauté du Verbe de Vie,

7/ La fraternité de la Très Sainte Vierge Marie

8/ Les pauvres de Saint-François, communauté canadienne qui n'est pas censée avoir de maison en FRANCE...

9/ La communauté de l'Agneau

10/ La fraternité de Marie-Reine Immaculée. Cette communauté a connu de gros remous et des départs. Ses membres partis auraient créé leur propre association de défense.

L'OCC (Office Culturel de CLUNY) ne fait pas partie de ce hit-parade, probablement parce que 23 de ses anciens membres sont déjà engagés dans une procédure aidée par l'APRC et qu'ils n'ont plus besoin de notre fiche.

Par ailleurs, en lien avec nos représentants au CA de la Cavimac, Catherina IMBAULT-HOLLAND et Jean DOUSSAL, je tiens à jour un tableau des affiliations des communautés à la Cavimac. Il est flagrant que, alors que la Cavimac « tanne » les autres confessions (évangéliques, musulmanes, etc.) pour qu'elles affilient leurs membres, les affiliations des communautés nouvelles n'ont pratiquement pas progressé ces toutes dernières années : elles n'ont souvent que peu de membres et sont peu solvables, ce qui semble être leur excuse pour ne s'affilier qu'après des années d'existence...

3.5 Commission Femmes. Présentation : Marie-Claude CAILLAUD et Colette THOMAS.

Cette commission s'est réunie deux fois à PARIS les veilles de CA. Sept femmes ont participé à ces rencontres : 3 ex-religieuses, Thérèse BOYER, Colette THOMAS, Chantal DAUNY, 2 épouses d'ex-prêtres, Ode DESFONDS, Marie-Henriette BIGEON, et une solidaire de la cause, non AMC, Marie-Claude CAILLAUD.

1- Problème posé par des conjointes d'ex-prêtres : la non-réversion de l'USM2

Nous avons donc engagé une réflexion avec Alain GAUTHIER, responsable du secteur juridique, qui était présent à notre réunion de décembre : son éclairage a été pour nous essentiel.

Premier temps : faire exister le problème. Ode D. a rédigé une lettre à la CEF pour demander ce que devenait l'USM2 pour la conjointe au décès du diocésain bénéficiaire. Ceci, afin d'avoir une réponse écrite sur laquelle nous pourrions nous appuyer par la suite.

Deuxième temps : en fonction de la réponse des avocates et de celle de la CEF, chercher à savoir quelles autres femmes seraient intéressées par cette démarche et constituer un petit groupe de travail avec elles.

Troisième temps : des femmes partent en procédure, avec ou sans le soutien de l'APRC, ce qui relèvera d'une décision d'assemblée générale.

2- Les ex-religieuses

2-1 Diffusion des dépliant (les flyers) :

- Comment intéresser les ex-religieuses plus jeunes pour qui la retraite n'est pas la préoccupation du moment?
- Le moment d'établir son dossier de retraite peut en être l'occasion. Nous proposons l'envoi par l'APRC d'un courrier aux Carsat (services auparavant dans les caisses régionales d'assurance maladie), courrier à relayer par les correspondants locaux.
- Les infos sur les aides financières peuvent les intéresser.
- Il faut rappeler aussi que toutes les ex-religieuses, quelque soit leur âge, ne sont pas intéressées par l'APRC.

2-2 Document Corref

En 1997, une enquête a été réalisée par l'APRC auprès des femmes ayant quitté la vie religieuse. Des propositions ont alors été élaborées pour inciter les congrégations à accompagner ces femmes au moment de leur sortie. En 2008, dans la droite ligne de ce travail, la Corref a édité un document qui comporte deux chapitres : l'un s'intitule « Points de vigilance à propos de la vie religieuse ou communautaire » et l'autre qui nous concerne « **Points de vigilance pour la sortie de la vie religieuse ou communautaire** ». Nous savons que ce n'est pas parce que des recommandations existent qu'elles sont appliquées, d'où notre souci de rechercher comment veiller à l'application de "ces points de vigilance."

2-3 Des réunions régionales d'ex-religieuses

Ces réunions sont l'occasion d'échanger sur la vie en institutions, sur des expériences souvent douloureuses qui peuvent avoir des retentissements négatifs dans la vie actuelle, occasion aussi de se transmettre des infos concrètes, notamment sur les droits sociaux. Cela n'empêche pas l'humour qui aide à relativiser et à repartir regonflées. Pour se sortir des retentissements négatifs de ce passé, le recours à un(e) psychologue peut être salutaire. Ces rencontres ne remplacent pas ce travail mais peuvent aider à parler et donc à sortir de l'isolement et à garder la tête haute.

3- Veille sur la place des femmes dans l'APRC

Chaque année, dans le monde, plus de 3000 religieux (ses) quittent la vie consacrée (environ 800 hommes et 2200 femmes). Les femmes sont les plus nombreuses à sortir et souvent avec de plus grandes difficultés.

Même présidée par une femme, l'APRC se doit de rester vigilante sur la place des femmes dans toutes les instances, comme l'est progressivement l'ensemble de la société.

3.6 Commission régions. Présentation : Rémi POTTIER et Isabelle SAINTOT.

Nous le savons tous, les groupes locaux, les régions sont les pièces maîtresses de la vie de notre association. Elles en sont le poumon et le reflet.

Qui compose cette commission? : si nous regardons le tableau de celles et ceux qui s'y sont inscrits à la dernière AG, ce sont essentiellement les CL avec pour le CA Rémi POTTIER et Isabelle SAINTOT. C'est Rémi POTTIER qui a effectué le lien entre les CL et le CA et entre les CL et le trésorier pour leurs notes de frais. Il assure aussi la diffusion des CR des réunions locales ou régionales, au CA et aux autres CL. Il les fait mettre en ligne sur le site et il renseigne Catherina IMBAULT-HOLLAND pour la tenue de l'agenda du site.

Pour sa part, Isabelle SAINTOT a participé à 8 réunions en région.

a- Les régions :

Le tableau du bulletin spécial AG montre que les régions sont à **géométrie variable** et que chacune essaie de s'adapter aux besoins de ses adhérents. Cette **souplesse dans l'organisation** est absolument nécessaire au vu des impératifs dus à l'âge et aux distances à parcourir.

b- Les correspondants locaux (les CL) :

*20 sont vraiment actifs. Ils sont responsables ou d'une région toute entière ou d'un département, ou d'une sous-région. Certains CL ont abandonné leurs responsabilités à cause de l'âge et de la maladie. Personne en Auvergne, ni en région Paca, ni en Île-de-France par exemple. La dispersion des adhérents, peu nombreux dans ces régions, explique aussi cela.

**Le rôle des CL.* Chaque CL remplit son rôle selon son tempérament, ses disponibilités, ses envies mais tous organisent les réunions, diffusent les informations, les font remonter vers les responsables, coordonnent les actions préconisées par l'association comme celle de l'automne en direction des parlementaires. Certains s'efforcent de rendre visite régulièrement aux adhérents de leur région, d'accompagner un envoi d'un petit mot convivial, d'aider l'un ou l'autre dans des démarches.

En Bretagne, il y a les relais-infos qui fonctionnent très bien pour faire parvenir les documents à ceux qui n'ont pas d'adresse mail.

Nous ne pouvons que **les remercier tous et les féliciter pour leur engagement.**

c- Les réunions :

*Leur nombre varie selon les régions de une à quatre par an. Les CR de celles avant l'AG montrent le dynamisme et la volonté de participer en apportant des propositions d'orientation. Ces CR sont désormais, dans leur intégralité, sur le site de l'association. Ceci pour alimenter le débat interne.

*Il n'est pas nécessaire ici de développer combien elles sont appréciées de tous les participants car elles maintiennent **le lien** entre les adhérents présents et absents.

***Lieux d'informations et de débats** nourris cette année par le projet "Réforme des retraites", ces rencontres témoignent de la vitalité de l'association. Elles permettent aussi l'**organisation** des **actions associatives**, de **faire le point sur les procédures** en cours, en s'attardant davantage sur celles des "locaux" et en apportant leur soutien le jour du procès.

*Bien sûr la solidarité s'exprime aussi au moment des cérémonies d'adieu de l'un des nôtres, de la rédaction d'une petite nécrologie pour le bulletin.

*Elles sont un **lieu de propositions** pour les contacts avec les médias, pour mieux connaître nos droits, pour organiser des rencontres moins formelles d'ex-congréganistes, pour trouver le moyen de retrouver les autres AMC.

d- Le rôle de la commission des régions. Quelques réflexions pour l'avenir.

*Les réunions qui sont de plus en plus clairsemées font prendre conscience de la réalité de notre association : elle est vieillissante et se pose la question récurrente : comment trouver de nouveaux adhérents ?

*Plusieurs pistes de réflexion pour le CA :

a) La manière de **redynamiser** certains départements qui ont un certain nombre d'adhérents pour constituer un groupe local.

b) Le CL étant le pivot d'une région grande ou petite, il serait important que les CL désignent l'un des leurs pour être l'interlocuteur du CA car **toute commission doit avoir un responsable qui peut représenter celle-ci aux réunions du CA.**

c) Faut-il organiser **une journée de travail** à destination de tous les CL pour mettre au point une nouvelle stratégie pour nous faire connaître et selon quelles modalités ?

d) Il y a les "isolés", celles et ceux qui ont changé de région. Que faisons-nous pour les intégrer, pour les faire participer à nos rencontres ?

e) Alors que nous nous efforçons d'obtenir nos droits, tous nos droits, les ennuis de santé pénalisent certains d'entre nous ? Quel rôle pour le CL envers ceux-là ? Quelles idées peuvent-ils apporter au CA dans la définition des "missions" de la nouvelle commission "droits sociaux" qui va prendre corps? L'APRC comptera aussi sur eux pour relayer les informations.

Il y a encore bien des défis à relever.

3.7 Commission médias, presse et communication. Présentation : Michel BARBUT.

« *Oui, la barre est haute !* » ...

Nous convenons qu'il est des domaines difficiles à aborder et à maîtriser tel celui de la communication. La "commission médias et communication" se veut à l'écoute et au service des diverses commissions. Elle doit être aussi en état de veille pour réagir, si nécessaire, à l'actualité et réaffirmer la position de l'APRC.

Nous avons mené cette année diverses actions ponctuelles et de circonstance, orchestrées par les commissions APRC (syndicats-réforme des retraites et juridique...) qui nous en ont donné le contenu, l'importance et les modalités :

-Une campagne auprès des médias n'a pas eu l'écho attendu ! Que faire pour y remédier ?

-Une campagne de sensibilisation auprès des parlementaires a été rondement menée et a porté quelques fruits et entrouvert quelques portes !

-Suite à des demandes de journalistes, nous avons aussi recherché et trouvé, au sein ou hors APRC, des interlocuteurs susceptibles de leur répondre favorablement.

-Divers articles concernant des procès ont paru dans la presse locale.

Nous devons davantage communiquer, utiliser **témoignages et dossier de presse actualisés** pour dire et expliquer le bien-fondé, les raisons sociales et les objectifs de notre association. Nous défendons des retraités d'aujourd'hui et de demain ! L'association vit, donc évolue : notre discours doit aussi se renouveler ! Le dossier de presse d'avril 2013, à destination des journalistes, serait à dégraisser pour en rendre la lecture plus digeste !

Comment toucher les AMC éparpillés dans la nature et accueillir de nouveaux adhérents ?Le dépliant (flyer) « Femmes » va dans ce sens d'ouverture aux ex-congréganistes mais la commission se soucie par ailleurs des femmes d'ex-diocésains. Cependant il reste beaucoup à faire en ce domaine pour la parité « femmes-hommes » !

Faire connaître notre association et ses objectifs au moyen de campagnes publicitaires, annoncer dans les quotidiens des rencontres locales suivies de réunions d'information ouvertes au grand public, adhérer à des associations de retraités ...! Les dépenses du budget communication, ces dernières années, s'élèvent à 0 centime d'euro!

Ne pourrions-nous pas investir en papeterie APRC : tract, affiche, enveloppe à en-tête, carte de visite, porte-clef, magnets ou autocollants.... ?

Le site, outil moderne de communication, n'est pas suffisamment consulté par les adhérents ni le public. Un pôle modérateur en assure la gestion et veille aussi au respect de la liberté d'expression et à celui des personnes. Le travail d'archivage est à poursuivre. Ayons le souci de transmettre tout article paru même au plan local. Depuis plus de deux ans, nous nous interrogeons sur l'impérieuse nécessité de rendre le site plus attractif et interactif. Un atelier animé par Georges DELENNE va permettre aux participants de l'AG de trouver réponses aux questions pour une meilleure utilisation et exploitation du site. **L'EnDirCa** s'adresse maintenant à un plus grand nombre d'adhérents.

Le bulletin doit être pratique et accessible à tous, mais il se révèle souvent très technique notamment quand on aborde les subtilités juridiques ou législatives. Nous le voudrions plus convivial et humain, en mettant l'accent sur l'aspect social et le mieux vivre.

Le tout dernier "spécial AG" devrait trouver grâce auprès de tous les adhérents, car il permet à chacun de suivre la vie de l'association au travers des rapports moral et financier. Cette année encore il ne contient pas de rapport d'activité pour privilégier la formule de l'an passé : chaque commission présentant son propre rapport.

Nous sommes bien conscients que des améliorations doivent être apportées au bulletin ! Toute proposition innovante sera étudiée. Tout adhérent désireux d'apporter ses compétences, même ponctuellement, au sein de la commission « médias et communication » sera le bienvenu. Merci à tous les administrateurs, les rédacteurs d'articles, messages, rapports ou courriers destinés à notre bulletin, les membres de l'équipe de relecteurs expérimentés et efficaces, ainsi que Paul CHIRAT qui supervise la mise en page et la présentation du bulletin avant diffusion, sans oublier Michel BAUMANOIR qui avec Marie-Henriette PRIGNOT en assurent l'expédition. Tirons profit des échanges, lors de l'atelier du samedi matin, afin d'améliorer notre visibilité.

« **Ensemble nous pouvons réussir** ».

APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ et VOTE

Il est proposé que le vote des différents rapports se fasse à main levée. L'assemblée générale se prononce à l'unanimité pour valider cette proposition.

L'assemblée totalise 414 votants: 81 présents et 333 pouvoirs.

Le rapport d'activité 2013 fait l'objet du premier vote.

Votants : 414 Contre : 1 Abstentions : 9 Pour : 404

Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité.

4- Le rapport financier de l'exercice 2013.

4.1 Henri GRESSIER nous présente le bilan financier 2013 avec sa rigueur et sa précision habituelle.

Le domaine important est le juridique.

La rubrique des dons est également importante.

La question des reçus fiscaux demeure ouverte et demande une réflexion rapide de notre part.

Emmanuel GUILLERMAIN ne peut pas poursuivre son projet d'engagement avec Henri GRESSIER comme trésorier-adjoint à cause de ses nouvelles responsabilités professionnelles. Un appel à candidature est ouvert pour assumer cette tâche.

4.2 Gérard BARTHOULOT, le vérificateur aux comptes, présente ses conclusions.

Il a consulté le Grand livre, le bilan, les comptes, la réalisation du budget, les comptes bancaires et la balance comptable... tout cela confirme la rigueur du travail de notre trésorier.

Il attire l'attention d'Henri GRESSIER sur quelques rubriques et notamment celle des dons.

APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER et VOTE

Le rapport financier est soumis à un vote d'approbation sur les trois points suivants :

- Le rapport financier.
- L'affectation des résultats.
- Le rapport du vérificateur aux comptes.

Le vote se fait à main levée.

Votants : 414 Contre : 0 Abstentions : 1 Pour : 413

Le rapport financier 2013 est adopté. Cette adoption à la quasi-unanimité témoigne de la bonne gestion de notre association.

5- Le renouvellement du conseil d'administration.

Hubert PANNEAU et Rémi POTTIER restent les seuls administrateurs en cours de mandat.

Michel BARBUT, Henri GRESSIER, Christiane PAURD et Isabelle SAINTOT, en fin de mandat, se présentent devant l'assemblée pour le renouvellement de leur mandat au sein du conseil d'administration.

2 nouvelles candidatures sont proposées:

1. **Chantal DAUNY** fait acte de candidature au conseil d'administration et se présente à l'assemblée :

"Je fais partie de l'association depuis de nombreuses années. J'ai participé au groupe de Bordeaux.

J'appartiens actuellement au groupe de Pau.

Je suis entrée dans la vie monastique en 1979 au Bec-Hellouin en Normandie. J'ai été envoyée en fondation en 2000 dans le diocèse de Troyes.

Je suis sortie de la vie monastique en 2003. J'ai été relevée de mes vœux en 2004.

L'APRC m'a aidée à vivre cette étape de ma vie. Je voudrais rendre hommage à Loré de GARAMENDI et à Jean LANDRY pour leur écoute et la grande gentillesse de leur présence.

Étant à la retraite, je souhaite m'engager activement dans l'association et apporter ma contribution à notre combat commun afin d'obtenir une retraite convenable et juste.

Depuis Septembre 2013, Isabelle SAINTOT et les membres du CA m'ont demandé de les rejoindre suite au départ de Paul CHIRAT pour raisons de santé.

J'ai plongé dans le grand bain.... directement. Je suis très heureuse de cette expérience qui ouvre pour moi de nouvelles perspectives. Je suis émerveillée par le sérieux et la compétence du travail de chacun.

Leur accueil a été extraordinaire et me donne confiance pour l'avenir de notre association et de mon engagement en son sein.

Je veux continuer avec vous la route et mettre au service de tous mes compétences, qui ne sont pas grandes.... mais qui peuvent se développer.

Je voudrais aussi aider ceux et celles qui sont confrontés à des situations de précarité par le soutien, l'écoute, l'aide concrète.... et aussi l'amitié.

Je suis souvent témoin de la souffrance, de la solitude, de la détresse d'anciens religieux et religieuses qui se retrouvent démunis face à la violence et à l'indifférence des institutions auxquelles ils avaient voué leur vie....

Pour ceux-là, je veux me battre avec vous, pas au nom de la charité mais au nom de la justice. Je serai heureuse et fière de vous rejoindre au CA et d'être au service de l'APRC dans la mesure de mes possibilités".

2. **Michel NEBOUT** fait acte de candidature au conseil d'administration et se présente à l'assemblée :

"Lors de l'AG d'IZESTE l'an dernier, j'avais exprimé mon intention de proposer ma candidature au Conseil d'administration de l'APRC, dans un délai d'un an. Je confirme donc aujourd'hui que je me porte candidat à l'élection qui aura lieu au cours de notre assemblée générale à La Rochelle, les 5-6 avril 2014.

J'ai été pendant 20 ans prêtre diocésain à Moulins, dans le département de l'Allier et adhérent de l'Apsecc au sein de notre section départementale. Installé dans la région lyonnaise, j'ai rompu définitivement avec l'Église en 1997. Après une formation de base au métier de bibliothécaire et la réussite à un concours de la filière culturelle, j'ai intégré en septembre 1997, comme fonctionnaire territorial, la ville de Vaulx-en-Velin où j'ai exercé mon métier

de bibliothécaire avec beaucoup de passion et de bonheur. C'est là que j'ai eu la joie de rencontrer celle qui est devenue mon épouse. Syndiqué à la CGT, j'ai exercé diverses responsabilités : élu à la CAP, président du CASC (Comité des activités sociales et culturelles). Je suis à la retraite depuis le 1^{er} mars 2014.

Mon adhésion à l'APRC remonte au début des années 2000. J'ai participé de manière irrégulière aux réunions de notre groupe local Ain-Rhône-Isère. J'avoue qu'au début, face à cette usine à gaz qu'est la caisse des cultes, j'ai eu beaucoup de mal à saisir tous les enjeux et les divers aspects de l'action menée par l'APRC... En novembre 2011, suite à une réunion d'information de la Cavimac à laquelle nous étions plusieurs à participer, j'ai décidé de m'y intéresser de plus près, convaincu que la question des retraites est un enjeu majeur de notre société. J'ai participé à ma première AG en 2012, à Annecy. C'est suite à cette AG que les collègues du groupe m'ont demandé de devenir correspondant local. Inscrit à la commission « syndicats », et sensibilisé par les appels répétés de Philippe BRAND, j'ai accepté de prendre son relais en octobre 2012 pour faire le lien avec nos partenaires syndicaux, CGT et CFDT. Et c'est ainsi que de fil en aiguille, je me suis retrouvé à coordonner le groupe de travail devenu depuis janvier 2013 commission mixte « Réforme des retraites ». Expérience difficile, mais formatrice et enrichissante. Je remercie les collègues qui m'ont fait confiance : Paul, Jean, Alain, Guy, Isabelle, Catherina, Philippe, Joseph, François et les autres !.. sans oublier Philippe COURSIER. Le travail à leur côté a renforcé en moi cette conviction : nous n'avons pas tous les mêmes compétences mais en les mettant ensemble on peut faire avancer beaucoup de choses, même si cela demande des débats et du temps.

C'est dans cet esprit que je propose aujourd'hui ma candidature au conseil d'administration.

J'ajoute que, n'ayant aucune prédisposition pour le martyre, je ne donnerai pas toute ma vie à la cause de l'APRC, même si je la crois importante. Comme chacun(e) d'entre nous, j'ai aujourd'hui d'autres engagements, syndicaux et associatifs, qui me tiennent à cœur, sans compter d'autres centres d'intérêt... Cela va de soi, mais ça va peut-être encore mieux en le disant !"

Emmanuel GUILLERMAIN présente sa démission suite à son changement de poste dans son travail. Ses nouvelles responsabilités ne lui permettent plus, pour le moment, de poursuivre son travail au CA.

Marie-Claude CAILLAUD, trop prise par son travail elle aussi, ne souhaite pas présenter sa candidature au CA pour un nouveau mandat.

Avant de procéder au vote, Isabelle SAINTOT remercie ces deux administrateurs sortants pour tout le travail qu'ils ont effectué au sein du CA. Nous leur souhaitons bonne route et beaucoup de succès et de réussite dans leurs entreprises.

Le renouvellement du CA est soumis à un vote à bulletins secrets qui s'effectue pendant la pause.

Emmanuel GUILLERMAIN et Josiane ETCHEGARAY supervisent cette opération et assurent le dépouillement du vote.

Le résultat des urnes : Votants : 414 Bulletin blanc: 0 Bulletin nul: 0

Michel BARBUT, Chantal DAUNY, Henri GRESSIER, Michel NEBOUT, Christiane PAURD recueillent 414 voix, Isabelle SAINTOT en recueille 411.

Le conseil d'administration est élu. Il comportera donc 8 administrateurs.

Isabelle SAINTOT remercie l'assemblée pour sa confiance renouvelée avant l'annonce d'une suspension de séance.

Après la pause :

6- Compte rendu des ateliers du samedi matin.

6.1 Atelier juridique.

Nous ne devons pas arrêter les procédures judiciaires en cours.

Nous pouvons encore avancer et progresser au gré des jurisprudences. Aboutir à un projet de loi cela exige, de notre part encore beaucoup de travail, pour être en accord avec nous-mêmes et déterminer un objectif commun.

Soyons lucides, comprenons bien que l'État ne veut ni ne voudra entrer en conflit avec l'Église catholique qui est une puissance considérable !

Nous devons marcher de concert avec le juridique et essayer d'avancer pour, le moment venu, être prêt à réagir. Il nous faut, enfin, continuer de travailler en concertation avec l'Apsecc, malgré le pari risqué de perdre ou de gagner....

Isabelle SAINTOT fait part de la décision de Thérèse GIQUEL de ne pas poursuivre son rôle de coordinatrice des actions juridiques et médiatiques. "Bon nombre des présents à cette AG ont pu bénéficier de l'aide et des conseils

de Thérèse, de sa compétence, de son dévouement et de sa disponibilité. Nous ne pouvons que lui dire notre gratitude pour tout ce qu'elle aura accompli au sein de l'APRC et lui souhaiter le plein succès dans ses engagements actuels."

6.2 Atelier femmes.

Le groupe comptait plus de femmes d'ex diocésains que de religieux / religieuses.

Les échanges ont été beaux et enrichissants. C'est un cadre qui permet prise de parole, analyse, réflexion et écoute. Quelle richesse de pouvoir ainsi partager ensemble, resserrer nos liens et affermir notre détermination !

Il semble important de poursuivre les rencontres régionales entre femmes. C'est un moyen de s'entraider, de se soutenir car nous n'avons pas les mêmes problèmes.

La Commission « Femmes », plutôt que de se scinder en 2 groupes, souhaite poursuivre ensemble sa réflexion. Nous nous orientons vers une rencontre annuelle, selon le désir de toutes.

6.3 Atelier médias, presse et communication;

Cette commission est trop peu structurée. Georges DELENNE y fait un énorme travail sur le site.

Il y a beaucoup de moyens pour communiquer sur internet mais peu sont exploités.

Il nous faut nous approprier ces moyens de communication. Georges DELENNE propose des formations à ceux qui le souhaitent...

Se servir d'internet pour maintenir les liens avec d'anciens collègues... et s'entraider dans nos actions communes.

Les liens avec l'Apsecc. La campagne à propos du denier de l'Église... au profit de l'APRC.

Le site permet de faire connaître les rencontres locales : donner la date de la prochaine réunion avec une adresse pour contact.

Le site permet la diffusion des comptes rendus régionaux mais ils sont peu lus et consultés. Pourquoi ?

Il faut soigner ces comptes rendus les rendre attractifs et faire en sorte qu'ils soient compréhensibles pour tous et accessibles au plus grand nombre.

Le site permet de donner de ses nouvelles, d'informer d'un changement d'adresse, d'annoncer un décès, d'envoyer message ou témoignage pour la rubrique nécrologique....

Les nouveaux adhérents peuvent prendre contact avec le correspondant local. Ainsi se crée du lien entre les gens.

La communication se fait aussi par le contact direct. Ainsi Isabelle, notre présidente, nous fait part de son expérience de visites en régions. Quand elle participe aux réunions locales, elle rencontre les « vrais gens » de l'APRC et elle apprend beaucoup à leur contact. Ils veulent comprendre et s'informer sur les actions en cours, la vie de l'association. Ils nous encouragent à poursuivre la mission.

La séance est suspendue.

Elle laisse place à un échange convivial autour d'un apéritif local pour une découverte gourmande d'huîtres et de pineau des Charentes.

Après le repas, alors que les administrateurs sont en Conseil pour élire leur bureau et préparer les orientations, débute une soirée festive des plus réussies. Laurent et Josiane ETCHEGARAY en témoignent.

« Quelques bribes de la soirée inoubliable pour vous faire partager ce qui a été un moment de détente bien mérité de l'AG de La Rochelle. Tout le monde connaît deux ou trois versions paillardes de la chanson "Les filles de La Rochelle". Jean-Marc DESBOIS (cf. dans Google) a tenu à rétablir un peu la vérité, en racontant la véritable histoire de ces filles. En effet, ces pauvres filles étaient en réalité des "orphelines". Diverses raisons les avaient privées de leurs parents: guerres, épidémies, naufrages, famines...De fait, cela faisait autant de bouches à nourrir en période de disette. La solution trouvée par les décideurs de l'époque a été de les envoyer peupler le Canada et autres îles...Ceci n'est qu'un échantillon de ce que toute la soirée a drainé comme contenu historique accompagné d'un support "vidéo" qui reproduisait de très belles images de la mer, du port, des bateaux, des grands voiliers, des beaux monuments classés de la ville de La Rochelle, toutes aussi belles les unes que les autres.

Certains participants à la fête pourraient souligner la part active et réactive d'une salle au public averti, fin connaisseur des chansons des Elvis PRESLEY, Jacques BREL, Georges BRASSENS, Claude NOUGARO, ou des deux Serge GAINSBOURG et REGGIANI, pour n'en citer que les plus connus!

D'autres ont été plus sensibles aux déguisements des marins de l'époque et aux imitations et variations vocales de Jean-Marc DESBOIS réincarnant Jean GABIN, ou CHE GUEVARA, chaussé de santiags ou vêtu d'une veste de treillis arborant des écussons "Peace and Love" ou encore REGGIANI chantant "le déserteur"...

Ainsi Jean-Marc DESBOIS s'est appliqué à nous "conter" La Rochelle avec talent sur des bases historiques parvenues jusqu'à nous grâce aux travaux d'historiens et de spécialistes...

Puissent les organisateurs de l'AG 2015 dénicher un « Jean-Marc DESBOIS » local qui nous fera découvrir et aimer la belle cité de LYON. »

II. Le dimanche 6 avril 9h30

1- La composition du nouveau conseil d'administration est annoncée par sa présidente en tout début de séance plénière.

Présidente : Isabelle SAINTOT

Vice-président : Michel BARBUT

Trésorier : Henri GRESSIER

Secrétaire général de l'APRC : Michel NEBOUT. À eux quatre, ils constituent le Bureau.

Secrétaires du CA : Hubert PANNEAU et Chantal DAUNY.

Christiane PAURD s'occupe des départs en procédure et assure le lien entre le pôle juridique et le conseil d'administration.

Rémi POTTIER est en charge de l'animation des régions.

2- Deux appels à candidature sont lancés par les membres du conseil :

-a) l'un pour un poste de **trésorier-adjoint** pour seconder Henri GRESSIER.

À l'issue de l'AG, Josiane ETCHEGARAY présente sa candidature.

Ayant participé au CA des 14 et 15 mai 2014, Josiane a renouvelé sa candidature. Elle a été cooptée comme "administrateur" de l'APRC ?

-b) l'autre pour un poste d'**administrateur suppléant à la Cavimac**, en remplacement de Paul CHIRAT. (Statutairement deux administrateurs et deux suppléants de la Cavimac sont issus de l'APRC.) La candidature de Jean DESFONDS à ce poste a été validée par le dernier CA des 14 et 15 mai 2014.

3- Informations et recommandations

***3.1-Le conseil d'administration travaille en lien avec les commissions.**

Le travail réalisé au sein des commissions est essentiel et vital pour l'association. Il est rappelé à chacun l'importance de bien remplir la fiche d'inscription pour sa participation à l'une ou l'autre des commissions. Voir p17.

***3.2-Nous devons tous faire un effort pour veiller à limiter les frais de l'association.**

Il nous faut davantage utiliser les moyens modernes de communication comme Skype pour limiter les frais de déplacement. Nous pouvons aussi réduire les frais postaux et utiliser le publipostage (ou mailing), technique légale de marketing qui consiste à envoyer en nombre des informations par voie postale ou électronique.

Par souci d'économie, les administrateurs décident de renoncer à la version papier du bulletin.

***3.3-Nous avons beaucoup à faire au niveau de la communication :**

-Site plus attractif et davantage visité, mise en ligne des archives de l'association, adhérents mieux formés à l'utilisation de l'outil informatique...

-Bulletin plus clair, abordable et concret, principal outil d'information et de liaison des adhérents.

-Presse et communication sont un point délicat et difficile : merci à tous ceux qui ont rencontré leurs parlementaires. Nous devons aussi féliciter Henri BIGEON et son équipe locale pour l'écho qu'a eu notre assemblée générale de La Rochelle dans les médias.

***3.4-Le suivi et l'accompagnement juridique exigent un travail énorme.** Il nous faut préserver et protéger ce pôle si essentiel. Il est important d'être à plusieurs pour la relecture des textes. Alain GAUTHIER fait donc appel à des relecteurs de textes juridiques.

***3.5-Adhérents du Maine-et-Loire, il vous faut trouver un correspondant local** en remplacement de Thérèse BOYER qui met fin à ses responsabilités associatives. Qu'elle soit remerciée pour ces nombreuses années au service de l'APRC comme correspondante locale et membre de la commission "femmes".

4- La Convention: un engagement réciproque, un contrat d'aide et un contrat moral.

Certains sont partis en procédure par solidarité. Beaucoup n'ont pas signé la convention. Certains n'ont presque rien gagné et ont gardé l'article 700. L'article 700, c'est la somme attribuée par les tribunaux pour payer les frais de justice de celui qui gagne.

Il y a une nécessité de solidarité mutuelle. Ceux qui sont allés en procès peuvent en aider d'autres à partir à leur tour en procédure, en rendant à l'association ce qu'ils ont reçu. Si l'on fait fi de ce principe, on coupe la branche maîtresse de l'APRC, on en sape les fondations et l'on court à sa perte !

Un bilan précis est en cours de réalisation, il montrera chiffres à l'appui, l'écart entre ce que l'APRC a versé et ce qu'elle a reçu.

Certes, il faut impérativement qu'il y ait une mutualisation de l'article 700 pour payer les frais de justice et pouvoir en engager d'autres, mais il faut repenser aussi la convention, comme dit précédemment.

Le trésorier déclare ne vouloir envoyer la convention à l'intéressé que sur ordre écrit du conseil d'administration car elle est un engagement mutuel.

5- Intervention de Franc SERVAJEAN, représentant de l'Apsecc

Merci d'avoir invité l'Apsecc à votre AG. Je dois excuser Régis TILLET, chargé au CA de garder le contact avec l'APRC car il n'a pas pu se libérer. L'intervention de Catherina à notre AG a été appréciée de tous.

J'ai entendu la demande expresse à l'Apsecc de faire contrôler par l'APRC les dossiers avant de partir en procès, y compris pour saisir la CRA de la Cavimac, car les termes évoqués risquent de fermer des portes à des recours si on ne les explicite pas dès le départ : un échec de l'Apsecc serait comptabilisé comme un échec aussi de l'APRC et délégitimerait son action.

D'ailleurs, au sein de l'APRC même, vous sentez le besoin de vous concerter avant de partir en procès : vous établissez un contrat entre l'APRC et chacun de ses membres qui se propose d'intenter une action en justice. En effet, vos ressources en personnel et en finances sont limitées (38.000€ de frais de procès annuels). La Cavimac s'acharne en procès pour vous épuiser financièrement et physiquement : les procès lui coûtent quelques dizaines de milliers d'euros alors que payer les pensions justes coûterait quelques millions d'euros [qui seraient pourtant de toutes façons payés par le régime général].

En quelques mots notre bilan :

- un effort de conscientisation sur nos droits aux annuités aux titres de la date de début de prise en compte à l'intérieur du séminaire : c'est ainsi que François BRESSON a démarré une action en justice. J'apprends qu'il a perdu en appel, mais j'espère bien qu'il va gagner en cassation : vous avez établi le contact avec lui et Jean-Louis DIDELOT pour mettre tous les atouts de notre côté. Comme vous le savez, il est difficile de mobiliser les confrères à cause du complément diocésain qui leur est donné à vie. C'est vraiment une action militante au profit du droit et pas pour l'intérêt personnel.

- des actions de prévention souvent menées au sein de structures diocésaines : mise en place de DLPR, d'assistantes sociales (en insistant sur leur professionnalisme). Les supérieurs voient d'un bon œil l'utilité de ces actions de dévouement auprès des plus âgés et des plus fragiles. Mais nous avons du mal à nous mobiliser sur les questions de structure : ainsi la feuille de ressources (feuille de paye) n'existe pas partout et elle n'est pas envoyée tous les mois. Beaucoup de collègues ignorent qu'ils sont déjà pensionnés et qu'ils ont fait une subrogation pour que la collectivité touche à leur place leur pension de retraite !

À propos d'action sur les structures, vous nous avez contactés avant l'été pour nous informer de votre projet d'extension de la Cavimac pour améliorer son financement. Michel NEBOUT, tout à l'heure, a expliqué notre point de vue sur ce sujet qui était complètement opposé à vos objectifs. Entre temps, vous avez modifié votre stratégie. Pour ma part, je pense que non seulement il faut fondre la Cavimac dans le régime général, mais je pense même qu'il faut fondre le régime général dans le régime local d'Alsace-Moselle. Un seul régime pour tous : ce qui ne coûterait pas un centime de plus à la collectivité (puisque seuls les salariés cotisent sur la partie locale de ce régime géré par la sécurité sociale ; qui plus est, ce régime n'est pas déficitaire). Il va sans dire que pour de telles démarches auprès du ministre, il est impératif que nous y allions ensemble ! (En disant cela, je n'engage que moi, mais je pense que si l'Apsecc ne participe pas à de telles démarches, ce serait une faute grave).

À propos de négociations avec le ministère, Jean-Daniel ROQUE nous a aidés à analyser notre démarche : nous voulions voir la ministre pour discuter de l'avenir de notre caisse... et il nous est proposé une intervention du directeur de la Cavimac, à notre AG! Nous adressant à la ministre, nous nous situons au niveau politique. Celle-ci demande à son cabinet (niveau politique) de s'occuper de ce contact. Le cabinet se débarrasse de la brique chaude en la transmettant au ministère, (niveau administratif). Celui-ci se débarrasse à son tour en transmettant l'affaire à la Cavimac, la plus apte à gérer le quotidien. Nous avons donc annulé la prestation de M. DESSERTAINE tout en conservant la possibilité de travailler avec lui, comme nous l'avions fait à Lyon, sur des questions pratiques pour lesquelles il est très compétent.

Pour ce qui est de la gestion, vous nous avez beaucoup poussés à siéger au CA de la Cavimac. Être dans la place, permet d'être informé, peut aider à l'action, de plus siéger est un service. Mais nous avons décidé de ne pas aller siéger parce que cela consomme du temps, de l'énergie et du travail ; or nous prenons de l'âge, nous avons moins d'énergie et nous voulons garder du temps pour militer. Il n'aurait probablement pas été difficile d'obtenir des sièges, car les responsables d'Église ont parfois du mal à trouver des volontaires qui s'intéressent à ce genre de chose.

Jean-Daniel ROQUE, responsable de la Fondation du Protestantisme qui gère les questions matérielles au sein de l'Église protestante unie, est intervenu lors de notre AG. Il connaît très bien toutes ces questions de sécurité sociale et d'Églises. Rabbins et ministres du culte protestant sont au régime général depuis 1945 et s'en portent

très bien. Lui n'est pas pasteur mais il nous a fait part de son expérience Il distingue ce qui est du ressort du droit du travail, du droit de la sécurité sociale et du droit fiscal. Il prend acte du fait que vers 1912 les tribunaux de la République ont statué qu'il n'y avait pas de contrat de travail (au titre du droit du travail) entre l'évêque et le prêtre, ou entre la communauté protestante et son pasteur. En revanche, au titre du droit social, il y a une dépendance suffisante pour justifier une affiliation à la Sécurité Sociale. En conséquence, ils y ont affilié les pasteurs et ont compensé ce qui leur revenait au titre du droit du travail par l'inscription dans le règlement intérieur de leur Église. Ainsi l'église protestante paye chaque année une visite médicale à ses pasteurs. Vous trouverez dans le numéro 137 de "Nouvelles et Références" de mars 2014, le début de son intervention. La suite sera publiée dans les deux numéros suivants. Nous envisageons même de faire un tiré à part : un 32 pages en format A5. Ceux qui le voudraient (au cas où on l'imprime) je m'engage à vous l'envoyer à domicile pour 3€ maximum [règlement après réception]. En attendant, je pense que vous pouvez le trouver sur notre site. Pour une action de formation, c'est un bon outil de base.

La rencontre « congréganistes et citoyenneté », une session de 24h a été vraiment appréciée par les congréganistes. C'est vrai que l'activité professionnelle pour beaucoup est souvent un puissant facteur de conscientisation citoyenne et syndicale. En revanche, pour les ministres du culte ou les congréganistes employés au sein de leur communauté, l'Apsecc est souvent le seul lieu de citoyenneté et elle restera utile, même si demain nous rejoignons le régime général.

Enfin, j'ai noté que dans l'Aude et dans le Centre, voire dans d'autres régions, vous aimeriez avoir les coordonnées des membres de l'Apsecc pour les contacter en vue d'agir ensemble. Ça me paraît sympathique : En effet à Clermont-Ferrand on s'est retrouvés à 4, à Limoges le nombre est comparable et nous vieillissons. En pratique, je suggère de leur faire un courrier Apsecc pour les informer avant que vous ne les contactiez, de manière à ce qu'ils ne soient pas surpris (et qu'éventuellement ils nous disent leur refus de communiquer leur adresse -ce qui me paraît peu probable- et que le CA donne son feu vert) Si j'oublie, il serait bon de me relancer sur ce sujet.

Nous ne devons pas nous disperser d'où l'importance d'entretenir des liens entre l'APRC et l'Apsecc.

6- Les orientations

Pour les votes de cette séance du dimanche matin, l'assemblée totalise 415 votants: 82 présents et 333 pouvoirs.

L'orientation N°1 : en deux volets.

L'AG demande, d'une part, de poursuivre ce qui, aujourd'hui s'avère positif (les recours en justice) et d'autre part, d'obtenir des pouvoirs publics que les décisions de justice soient appliquées et généralisées.

Orientation N°1A : les procès:

Préambule : Aujourd'hui, il est vital humainement et financièrement de contrôler les départs en procédure TASS. C'est pourquoi, le CA, lors de sa réunion des 10 et 11 Février 2014, a établi une charte pour soutenir ceux et celles qui répondront aux critères ainsi définis.

Orientation N°1A

L'AG demande que, conformément à nos statuts, l'APRC soutienne les procédures prioritaires. Elle confirme que seul le conseil d'administration est habilité à donner le feu vert pour tout nouveau recours en justice.

Votants : 415 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 415

L'orientation est adoptée à l'unanimité.

Orientation N°1B : application et généralisation des décisions de justice :

Préambule : Il est clair que les institutions catholiques ne mettront pas fin aux discriminations infligées aux anciens membres des cultes. Nous savons aussi qu'aucun gouvernement, ni ministère n'a voulu, ni ne voudrait affronter le culte catholique sur cette question.

Orientation N°1B

L'AG demande qu'un groupe de travail étudie la meilleure façon de poursuivre les actions auprès des parlementaires et des ministères pour amener les pouvoirs publics à prendre leurs responsabilités :

- en étendant la jurisprudence à tous les ressortissants du régime social des cultes
- en mettant fin aux privilèges et particularismes de ce régime.

Votants : 415 Contre : 0 Abstentions : 2 Pour : 413

L'orientation est adoptée.

L'orientation N°2 : faire valoir ses droits :

Préambule : L'orientation N°4 de l'AG de PAU conserve toute son actualité. Nous constatons souvent que les droits et possibilités d'aide sociale ouverts aux AMC sont souvent mal connus ou ignorés.

Par manque d'information ou par lassitude, beaucoup d'AMC, adhérents ou non, ne font pas valoir leurs droits. Il faut poursuivre et amplifier les actions pour qu'ils soient informés et puissent formuler des demandes adaptées.

Orientation N°2

L'AG demande que soit constituée une commission "sociale" pour aider les adhérents à faire valoir leurs droits existants et à bénéficier des aides possibles .

Votants : 415 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 415

L'orientation est adoptée à l'unanimité.

L'Orientation N°3 : la commission « femmes » dans l'APRC.

Préambule : "Nous nous proposons de développer les deux branches féminines de notre association selon des modalités dont nous conviendrons entre nous.

Pour les femmes d'ex-diocésains, continuer de prendre en compte leurs problèmes spécifiques, faire reconnaître leurs droits au décès de leur conjoint, et agir pour obtenir une compensation à l'USM2.

Pour les ex-religieuses, nous voulons développer les moyens pour les retrouver : contacts, dépliants.

Pour les deux branches féminines de l'APRC, des rencontres régionales".

Orientation N°3

L'AG encourage la commission « femmes » à poursuivre son travail dans la prise en compte de la situation et les intérêts, tant des ex-religieuses, que des conjoints des anciens ministres du culte.

Votants : 415 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 415

L'orientation est adoptée à l'unanimité.

7- Le budget prévisionnel

Intervention de Henri GRESSIER et Gérard BARTHOULOT :

L'AG est en déficit. Le Conseil d'Administration a fait ce choix : l'association prend à sa charge une partie importante des frais des participants, allégeant d'autant la charge financière qui pèse sur eux et favorisant la venue à l'A.G. de ceux qui le souhaitent. Nous faisons un nouvel appel aux dons et aussi aux cotisations.

Le budget comporte un énorme poste – le juridique – il est financé par les dons en 2013 ainsi que par ceux qui nous parviendront en 2014.

Nous devons prendre sur les réserves cette année à hauteur de 5000 Euros. Il s'agit là encore d'un choix du C.A. Si nécessaire, l'association puisera dans ses réserves les sommes nécessaires au soutien de celles et ceux qui sont en procès.

Votants : 415 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 415

Le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité.

8- Les cotisations 2015

Vu la conjoncture économique actuelle et la situation des petits retraités, il est décidé de maintenir le montant de la cotisation à 40€ et 24€ pour la seconde adhésion.

Votants : 415 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 415

Le montant de la cotisation 2015 est adopté à l'unanimité.

9- Le mandat du vérificateur aux comptes

L'assemblée vote pour le renouvellement du mandat du vérificateur aux comptes de Gérard BARTHOULOT.

Votants : 415 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 415

Le mandat du mandat du vérificateur aux comptes est reconduit à l'unanimité.

Isabelle SAINTOT, notre présidente, clôture l'assemblée générale de La Rochelle.

Merci à tous et rendez-vous à Lyon, l'année prochaine.

Les secrétaires de séance, Chantal DAUNY et Hubert PANNEAU

Inscriptions dans les commissions AG de La Rochelle 5 et 6 avril 2014

(1)- Les noms soulignés et portant un astérisque sont ceux de la ou du responsable de la commission.

1- Le Bulletin		
Rédacteur en chef :		
<u>BARBUT Michel*</u> (1)	michelbarbut@yahoo.fr	04 78 53 62 60
La relecture		
CHOCHOIS Marcel	marcel.chochois@orange.fr	04 74 23 18 04
LUBIN Jeanne	jeanne.lubin@wanadoo.fr	02 99 51 62 52
La mise en forme		
CHIRAT Paul	paul.chirat@orange.fr	04 68 33 87 44
L'envoi postal		
BAUMANOIR Michel	michel.baumanoir0952@orange.fr	05 56 04 48 52
PRIGNOT M-Henriette	prignotmh@orange.fr	05 57 22 95 90
Publipostage		
DELENNE Georges	delennege@gmail.com	05 49 64 30 96
2- L' Information		
Le site		
DELENNE Georges	delennege@gmail.com	05 49 64 30 96 06 04 49 09 95
LESCOFFIT François	lescof@aol.com	06 89 04 83 81
IMBAULT-HOLLAND Catherina	imbault.holland@orange.fr	01 47 00 75 79
Relations avec les médias		
<u>BARBUT Michel*</u>	michelbarbut@yahoo.fr	04 78 53 62 60
STEIGER Jean-Marc	steiger.fagot@gmail.com	03 85 49 43 71
3- Le Juridique		
TASS- C. d'A et C. de cassation		
AUVINET Joseph	joseph.auvinet@orange.fr	02 41 30 37 24
<u>GAUTHIER Alain*</u>	alaingauthier1617@neuf.fr	03 85 96 55 40
IMBAULT-HOLLAND Catherina	imbault.holland@orange.fr	01 47 00 75 79
MONBEIG François	francois.monbeig@gmail.com	05 59 80 10 97
PAURD Christiane	p1a2u3r4d5@orange.fr	02 99 88 57 22
TESNIERE Michel (relecture)	michelpatrice@orange.fr	02 41 59 07 14
THIBORD-GAVA Sophie (relecture)	sophie.gava@wanadoo.fr	03 25 42 39 15
TGI (JEX et USM2)		
<u>DEMANGEAU Henri*</u>	henri-demangeau@wanadoo.fr	02 40 33 92 76
ROBERT Roger	robert.roger@9online.fr	02 40 03 17 63
TA		
<u>GAUTHIER Alain*</u>	alaingauthier1617@neuf.fr	03 85 96 55 40
SAINTOT Isabelle	isabellesaintot@sfr.fr	03 63 50 90 83
4- Commission "sociale"		
<u>DAUNY Chantal*</u>	chantal.dauny@sfr.fr	05 47 02 26 84
DECONCHE Bernard	bernard153@free.fe	02 23 46 29 32
GAUQUELIN Michel	michelgauquelin@orange.fr	04 75 56 45 78
SAINTOT Isabelle	isabellesaintot@sfr.fr	03 63 50 90 83
TESNIERE Michel	michelpatrice@orange.fr	02 41 59 07 14
THOMAS Colette	coletteandre.thomas@orange.fr	03 80 58 80 86
OUDOT Claude-Madeleine	mad.oudot@wanadoo.fr	03 85 39 99 86
5-. Avenir de nos re- traites/Cavimac		
BARRILLOT Bruno	brunobarrillot@hotmail.com	06 25 87 35 80
DOUSSAL Jean	jean.doussal@free.fr	02 97 61 86 71
GAUTHIER Alain	alaingauthier1617@neuf.fr	03 85 96 55 40
IMBAULT-HOLLAND Catherina	imbault.holland@orange.fr	01 47 00 75 79
MONBEIG François	francois.monbeig@gmail.com	05 59 80 10 97

<u>NEBOUT Michel*</u>	myr.mich@orange.fr	06 24 40 85 31
SAINTOT Isabelle	isabellesaintot@sfr.fr	03 63 50 90 83
TESNIERE Michel	michelpatrice@orange.fr	02 41 59 07 14
BRAND Philippe?	philippe.brand@wanadoo.fr	0 450 81 20 78
6- "Les Femmes"		
CAILLAUD Marie-Claude	marieclaude.caillaud@sfr.fr	02 41 95 47 21
DAUNY Chantal	chantal.dauny@sfr.fr	05 47 02 26 84
DESFONDS Odette	odesfonds@wanadoo.fr	04 78 33 61 70
<u>THOMAS Colette*</u>	coletteandre.thomas@orange.fr	03 80 58 80 86
GAUQUELIN Christiane	michelgauquelin@orange.fr	04 75 56 45 78
7- Les Régions et les CL.		
DECONCHE Bernard	bernard153@free.fr	02 23 46 29 32
POTTIER Rémi	pottieremi@gmail.com	05 46 43 01 54
<u>SAINTOT Isabelle*</u>	isabellesaintot@sfr.fr	03 63 50 90 83
8- Les C.N.		
PAURD Christiane	p1a2u3r4d5@orange.fr	02 99 88 57 22
9- Les relations avec l'Apsecc		
GAUTHIER Alain	alaingauthier1617@neuf.fr	03 85 96 55 40
NEBOUT Michel	myr.mich@orange.fr	06 24 40 85 31
10- La Convention		
<u>GRESSIER Henri</u>	henri.gressier@gmail.com	03 24 59 04 52
AUVINET Joseph	joseph.auvinet@orange.fr	02 41 30 37 24
LUBIN Jeanne	jeanne.lubin@wanadoo.fr	02 99 51 62 52
MONBEIG François	francois.monbeig@gmail.com	05 59 80 10 97
PAURD Christiane	p1a2u3r4d5@orange.fr	02 99 88 57 22

Une belle couverture médiatique sous l'impulsion de Henri BIGEON

Voici une liste non exhaustive des journaux qui ont parlé de notre AG, la plupart en s'inspirant de l'article de l'AFP: Le Figaro, La Croix, Libération, La République des Pyrénées, l'Est républicain, le Télégramme, plus quelques télévision: France TV info, TV5, BFMTV, et encore news.yahoo.com, webradio.me. Après son article du jeudi 3 avril, Sud-ouest remet cela le 7 avril avec une manchette en page nationale et l'article AFP en p.13 rubrique département. Sans parler de France Info, France Inter, France Culture et France Bleue. Même RCF Charente maritime a diffusé le mercredi 23 avril l'interview de Christiane PAURD et Michel BARBUT réalisée par Marie-Françoise Le PERFF qui a tenu à nous remercier pour notre accueil et la clarté de nos propos.

Communiqué de l'APRC post-AG

"L'Association Pour une Retraite Convenable, réunie en congrès à La Rochelle les 5 et 6 avril 2014, rappelle solennellement au Président de la République son engagement à revaloriser les pensions des « plus petites retraites de France », dont les ex-membres du culte sont les premières victimes.

Elle exige la stricte application, par la Caisse des cultes (Cavimac) des décisions de justice la concernant et l'application, dans les faits, à tous les ressortissants de cette caisse, de la jurisprudence établie.

Elle demande le respect de la loi de séparation de l'Église et de l'État en mettant fin aux privilèges et particularismes dont bénéficie la caisse des cultes.

Elle rappelle, enfin, à l'Église de France, l'engagement écrit de son président, Mgr ETCHEGARAY, en 1977, jamais mis en œuvre: « *Soyez persuadés que l'épiscopat veillera, comme il l'a toujours fait, à ce que les prêtres, religieux et religieuses qui ont quitté l'exercice du ministère, ne soient pas désavantagés par rapport à leurs confrères.* »

(Contact: aprc.saintot@sfr.fr)

APRC La Rochelle le 6 avril 2014



Les "ex" de l'Église payent-ils le prix du divorce ?

Les curés qui ont quitté l'Église vivent en deçà du seuil de pauvreté. Ils vont devant les tribunaux et veulent informer la population.

"Les curés et religieux qui font le choix de quitter l'Église se retrouvent démunis lorsqu'ils arrivent à la retraite. La prise en compte de leurs trimestres ne fonc-

tionne pas selon le droit commun. Retourner à la laïcité devient alors un choix osé. Dans un premier temps, ils se trouvent dans la vie active, parfois sans formation et sans expérience professionnelle. Arrivés à l'âge de la retraite, ils font valoir leurs droits pour les années passées au service de l'Église. Ils dénoncent aujourd'hui une "pension indécente, la plus faible de France", et veulent en informer la population.

Une pension en deçà du RSA : Le chargé de communication du diocèse de La Rochelle et Saintes, Olivier SELGNEURIN, rappelle que "*la retraite des religieux est prévue pour une durée d'exercice allant jusqu'à 75 ans. Ainsi, il n'y a pas de surprise*". C'est la règle du jeu, connue dès le départ. Ces curés et religieux "défroqués" se sont rassemblés à La Rochelle les 5 et 6 avril, avec l'Association pour une retraite correcte (APRC). Selon eux, la Cavimac, caisse de retraite des cultes, "*ne respecte pas la législation française et place leur pension en deçà du RSA*". Le calcul n'est pas le même que celui des autres caisses. Il est établi de façon très défavorable pour les années précédant 1979, et ne tient pas compte de leur période de noviciat, contre l'avis des tribunaux. Des religieuses ayant servi des communautés n'auraient pas même été déclarées, et le découvrent en demandant la retraite.

Ils gagnent leurs procès : Soixante plaintes ont été enregistrées jusqu'à aujourd'hui. Des jugements très majoritairement favorables aux prêtres ont été rendus. Mais la Cavimac "*joue la montre*", selon l'APRC, ses détracteurs étant âgés de 70 à 90 ans. La caisse de retraite interjette l'appel puis se pourvoit en cassation afin de retarder l'échéance. D'après l'association, c'est "*pour leur faire payer leur désertion*", l'Église constituant 80 % des décideurs de la caisse. Elle accuse ainsi l'Église, dans une lettre adressée à Monseigneur PONTIER, président de la conférence des évêques de France : "*Cette privation d'un droit social constitue une dérive sectaire.*" Elle lui reproche aussi son absence de réaction : "*Avez-vous pris connaissance des jugements et arrêts qui ont condamné la Cavimac ainsi que les congrégations diocésaines à affilier séminaristes, novices, et membres des communautés nouvelles (au droit à la retraite) ?*" Et de poursuivre : "*Durant des décennies, notre association a essayé d'avancer avec les instances des évêques et des religieux par le dialogue et la concertation. Faute d'être entendue, elle a dû recourir à la voie judiciaire pour faire reconnaître le droit.*"

La réponse de l'Église : L'évêque du diocèse de La Rochelle et Saintes se dit "*non compétent pour répondre sur ce dossier qui fait débat depuis des décennies*". Madame Corinne BOILLEY, secrétaire générale de la Conférence des évêques de France, répond : "*Nous nous inscrivons en faux sur ces différents aspects. L'Église est actrice pour améliorer le régime, mais ce n'est pas rétroactif.*" Concernant les religieuses qui n'auraient pas été déclarées, Corinne BOILLEY répond : "*Croyez-moi, nous n'avons cessé de rappeler l'application des règles et de veiller à ce qu'elles soient appliquées.*" **Isabelle Chaumard**

Les prêtres qui quittent l'Église dénoncent une retraite indécente dans un bras de fer juridique avec la caisse de retraite de l'Église. © I. C.

"C'est pas grave, je suis amoureux"

Bertrand a rompu avec l'Église il y a 25 ans. Il raconte son histoire

C'est avec beaucoup de pudeur que Bertrand évoque "*sa vie d'avant*". Le regard d'abord baissé ose une apparition, suivi d'un sourire timide. "*Je me suis braqué sur des questions de pouvoir, sur la place de la femme dans l'Église. Et puis j'ai fait une rencontre. Ça vous tombe dessus... Ce n'est pas simple*". Bertrand faisait partie de la congrégation des "Fils de la charité", tournée vers le monde ouvrier. "*J'étais fier d'être ouvrier spécialisé chez Renault. J'ai connu l'époque des gauchistes. Jean-Paul Sartre et Clavel venaient à la sortie de l'usine.*" Il est arrivé en Charente-Maritime en 1982. C'est en 1989 qu'il fait une rencontre, alors qu'il s'interroge déjà beaucoup sur les aspects structurels de l'Église. "*Un jour, mon responsable hiérarchique est venu me voir depuis Paris. J'avais pris des positions. On a eu un désaccord, et je lui ai répondu: c'est pas grave, je suis amoureux !*"

C'est ainsi qu'il a quitté l'Église : Son responsable lui propose de le nommer où il veut mais Bertrand refuse. Il l'invite alors à partir en études, ce qui signifie "*en retraite*", afin d'oublier. Bertrand part, revient, mais n'a pas oublié. "*Alors, il m'a donné huit jours pour quitter ma compagne, j'ai refusé. C'est ainsi que j'ai quitté l'Église.*" Bertrand se marie rapidement, puis il a une fille. Il cherche du travail et répond à une petite annonce. Il devient ainsi assureur, "*voleur quoi !*", sourit-il. "*Beaucoup d'entre nous s'orientaient ensuite vers le social, mais j'ai voulu complètement changer de domaine. Ensuite, je me suis engagé dans le syndicalisme. Il y a toujours cette intention qui reste envers les gens qui souffrent.*"

Un sujet tabou : Cette seconde existence réussie et sa vie de couple lui permettent aujourd'hui de vivre décemment. Mais il évoque les situations d'amis qui comme lui ont quitté l'Église. Hubert a servi l'institution pendant 36 ans. Il ne l'a pas quittée suite à une rencontre, mais parce qu'il "*souffrait de l'hypocrisie épiscopale*". Aujourd'hui, il vit avec 383€ mensuels de retraite. À 65 ans, il a dû monter un bar-tabac pour s'en sortir. Philippe, après 37 ans de prêtrise, percevait 475€ par mois. Il explique que les gens d'Église "*n'ont aucune notion de l'argent et du coût de la vie. Je pense que les trois quarts des prêtres ignorent ce qu'ils gagnent tous les mois, mais l'Église les conforte dans leur ignorance. C'est un sujet tabou, opaque. Notre rapport avec l'argent est complètement faussé.*" Bertrand précise que la vie en communauté, en milieu fermé, conduit à une perte des réalités. Et de conclure : "*Lorsque vous*



Les services fiscaux se sont manifestement focalisés sur les actions en justice qui, même si elles sont nombreuses, ne touchent qu'une minorité de personnes. Ils n'ont peut-être pas bien perçu que notre lutte avait un objectif bien plus large qui dépassait les seuls adhérents à l'APRC et qui visait à obtenir davantage de justice pour tous les assujettis à la caisse de retraite des cultes, qu'ils soient en activité ou non, qu'ils soient demeurés dans l'institution ou qu'ils l'aient quittée.

Une voie de recours nous est toutefois ouverte. Isabelle SAINTOT sollicite d'être reçue avec un ou deux membres de l'association par un « collègue compétent » devant lequel elle pourra développer notre argumentation.

Nous réclamons la justice devant les tribunaux. Nous nous devons d'être aussi réguliers dans le domaine fiscal.

Nous voulions dès à présent vous informer de l'incertitude dans laquelle nous étions de pouvoir continuer à délivrer des reçus fiscaux.

Nous vous tiendrons au courant de la suite des événements.

Henri GRESSIER, trésorier de l'APRC

Les adhérents de la région lyonnaise ont accepté d'organiser

l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2015 .

Ils se feront une joie de vous accueillir

les 28 et 29 mars 2015

à Valpré-Lyon

1 chemin de Chalin 69131 ÉCULLY

Dès à présent, notez cette date dans vos agendas !

Ils nous ont quittés

La chronique nécrologique est importante puisqu'elle n'a pas paru dans le Bulletin 66 spécial AG

POISSONNEAU Basile (49610 JUIGNE-SUR-LOIRE) le 18 juin 2013.

Le décès de Basile a été connu seulement à la fin novembre. Très peu d'adhérents du MAINE-et- LOIRE le connaissait.

Il avait été assistant social en ANJOU. Il est décédé après 7 années de lutte contre le cancer. Il a fait don de son corps à la science.

BOURSIER Jean (92110 CLICHY) le 24 novembre 2013.

C'est son épouse Marie-Madeleine qui a fait part à l'association de la disparition soudaine et tragique de Jean. Par respect pour sa famille, et à sa demande, il n'en sera rien dit de plus ici. Il est inhumé en Vendée.

RIOU Bernard (42000 ST ÉTIENNE) le 26 janvier 2014.

Bernard RIOU était adhérent de l'APRC depuis près de trente ans et participait activement à nos rencontres locales. Il est décédé le 26 janvier à 76 ans.

Ordonné prêtre en 1962, il fut vicaire en paroisse, puis aumônier de lycée. Dans les années 70 il prend un travail de salarié, d'abord comme chauffeur livreur dans une entreprise de matériel électrique, puis comme magasinier dans une usine qui construisait des machines pour le textile.

Depuis 24 ans, il était avec Christiane, son amie.

Homme d'accueil et d'écoute, il était une personne incontournable dans les groupes qui, depuis trois générations, rassemblent des personnes d'horizons divers.

Avec les "pédaleurs marcheurs foréziens" il vivait toutes les années une semaine de détente et avait gravi, en vélo, parfois à pied, les plus beaux cols des montagnes françaises.

Avec ses amis du Chalet de BOURG d' OISANS, dont il était l'un des bâtisseurs, il a permis ce lieu de rencontre, d'hébergement peu coûteux, qui permet au plus grand nombre les loisirs à la montagne

Nous perdons un homme de convictions, et plein d'humour, nous gardons un ami. (M. FRAISSE)

PIVIN Maurice (89100 SENS) le 2 février 2014.

Maurice était le beau-père de Marcel CHOCHOIS. Il était un fidèle adhérent de l'APRC. Il était âgé de 92 ans.

PIJOLLET Pierre (17000 LA ROCHELLE) le 17 février 2014

Pierre PIJOLLET nous a quittés rapidement, le 17 janvier 2014. Il est né à La Rochelle le 13 février 1933, il allait avoir 81 ans. Il a été prêtre au diocèse de SAINTES – LA ROCHELLE. Il a exercé un ministère paroissial comme jeune prêtre et a ensuite été aumônier de lycée pendant plusieurs années. Il a rencontré Agnès avec qui il s'est marié et a eu 3 enfants et 5 petits-enfants. Il a assuré la direction du foyer de jeunes travailleurs de LA ROCHELLE et a terminé sa carrière professionnelle comme délégué départemental des centres sociaux. Il était adhérent de l'APRC depuis de nombreuses années mais sa mauvaise santé ne lui permettait pas de participer à nos rencontres locales. Il était très attaché aux valeurs de solidarité et de justice que défend notre association. Nous avons été émus par la rapidité de son départ au moment où nous préparions l'AG. Nous gardons le souvenir de son amitié. (Jean CAILLAUD).

CHABALGOÏTY Paul (33000 BORDEAUX) fin février 2014.

Paul (Pierre pour l'état-civil) est né en 1925, à CHARRITTE-BAS, au PAYS BASQUE. Ordonné prêtre en 1949, il est nommé à BIARRITZ puis à MAULÉON. Souhaitant devenir prêtre-ouvrier, il rejoint les prêtres du Prado à LYON dans les années 60.

Il y rencontre Irène, elle-même Basquaise, qu'il va épouser. Elle était veuve avec quatre enfants dont un de 3 ans et un de 18 mois : il en sera le père nourricier.

Après une formation de métreur en bâtiment, son travail va ramener la famille à BORDEAUX où il retrouvera de vieux copains basques. Avec Irène, ils participent très tôt aux rencontres régionales de l'APRC-AQUITAINE.

Un début d'Alzheimer l'oblige à réduire ses activités. Là-dessus se branchent des complications pulmonaires qui l'emporteront en février 2014.

Le hasard a voulu que ce soit le prêtre le plus traditionnel du diocèse qui préside ses obsèques : pas un mot de son passé, pas une allusion à son rôle de prêtre et de papa... Heureusement, ses amis étaient là (dont nombre de membres aquitains de l'APRC) pour dire à Irène et à ses enfants leur compassion et leur solidarité dans la peine et l'espérance. (Jean LANDRY)

SOFFRAY Jean-François (38690 MONTREVEL) 04 mars 2014.

Jean-François a été directeur-adjoint de l'enseignement religieux puis aumônier national de la JEC (jeunesse étudiante chrétienne). Avec l'équipe nationale et son ami Michel CLÉVENOT, également aumônier, un immense travail a été fait sur la manière, notamment avec les jeunes, de lire l'Évangile avec le langage de notre temps et d'en être témoins dans le monde.

Avec les prêtres-ouvriers et sœurs-ouvrières de l'AIN, Jean-François a mené pendant ces vingt dernières années une réflexion approfondie sur l'Évangile de JEAN qui a été publiée aux éditions GOLIAS sous le titre « Selon Jean ».

Jusqu'à la fin, il n'a cessé de relire ces textes qui lui donnaient accès à ce monde nouveau tant espéré.

La célébration de ses obsèques a eu lieu à BOURG-EN-BRESSE avec une belle assemblée pour accompagner cet homme "remarquable" après une vie très engagée. L'association était représentée par Marcel CHOCHOIS, Michel BARBUT et Gérard BARTHOULOT.

OLLIVIER Marcel (56370 LE TOUR DU PARC) le 20 avril 2014.

"Nous étions neuf à représenter physiquement l'APRC parmi une foule nombreuse dans et autour de l'église, puis un partage amical entre nous dans un café, face à l'océan si cher à Marcel et Monique son épouse également « AMC ».

Marcel, pour les habitants du TOUR du PARC, fut d'abord un étranger venu avec Monique, de la région parisienne pour retrouver la BRETAGNE et le Golfe du MORBIHAN. Épisodiquement comme bâtisseur de leur maison à partir de 1981, puis définitivement en 1988 ils deviennent « parcais » et « parcaise ». Le jeune maire, nouvellement élu, témoignera des activités de « style » Marcel, désormais figure locale, par ses nombreuses activités associatives : comité des fêtes d'abord puis à travers toute la poésie d'une association dénommée « les Fleurs des marais ». Il la sauve du déclin par la mise en place d'une activité informatique « *Ateliers mémoire, forum des associations, prévention routière, réunions retrouvailles redonnent ensuite aux Fleurs des Marais un air de jeunesse, avec Marcel à la présidence, et qui mérite bien la médaille communale que lui remet en 2007 le maire, Camille LE JOUBIOUX* ». Le nouveau maire rappelle tout cela, ainsi que les billets très appréciés de « Pointe de Bic », son surnom local parce que correspondant du « Télégramme » depuis 1993.

Côté « religion », même dynamisme débordant ainsi qu'en témoignent les deux prêtres à ses obsèques. Marcel est partout chez lui au TOUR DU PARC et l'assistance rend sincèrement hommage à ce couple devenu si profondément ancré à la Presqu'île de RHUYS. Marcel et Monique adhérents de l'APRC depuis la fondation, étaient organisateurs de nos réunions régionales à SAINTE-ANNE -d'AURAY. Vieux militant de l'APRC dont il fut vice-

président en 1982, Marcel reviendra au CA en 91 et 92 toujours aussi « clivant » : alors que le mieux élu compte 653 voix en sa faveur, Marcel ne recueille que 323 suffrages. Mais notre région n'a cure des jugements sur ses militants plus ou moins appréciés au niveau national, elle témoigne par Gérard POUCHAIN : « *Marcel était de ceux dont l'énergie, l'enthousiasme, la verve combattante ne pouvaient laisser indifférent. Ses implications, ses combats, ses virulences parfois, étaient toujours au service de causes qu'il estimait justes, nobles et utiles. Parmi la multitude d'associations bénéficiaires de son investissement, l'APRC reconnaît en lui un maillon qui restait toujours vivace* ».

Au retour, longeant les marais, nous avons interrogé l'association « les fleurs des marais ». Marcel écologiste ? En l'occurrence l'association rassemble tous les « parcais » de bonne volonté pour des activités variées. Mer et Terre se mêlent dans les marais du TOUR DU PARC : les retraités sont en attente et aux aguets « *Le long de la rive et dans l'eau émergent les formes douces de mottes de terre tapissées de mousse brune et parsemées çà et là de petites fleurs de marais, blanches et laineuses. Tout est si calme - pas un son, pas un froissement d'aile, pas un souffle d'air - toute la nature semble retenir son haleine et écouter le cœur battant : bientôt, bientôt, bientôt !* » (Légende de l'élan SKUTT).

Avec toi Monique. (Jean DOUSSAL et les autres présents).

SCHNEIDER François (26320 St MARCEL-LES-VALENCE) le 24 avril 2014.

"C'est avec émotion que nous avons appris le décès de **François SCHNEIDER** après son enterrement.

Son épouse, Michelle, n'a pas réussi à contacter un participant du groupe APRC pour être présent lors des funérailles.

Au lendemain d'une conférence d'ATTAC, - association dans laquelle il militait activement -, François a été transporté d'urgence à la clinique de GUILHERAND-GRANGES (07). Dans la nuit du 24 avril une embolie l'a emporté. Les obsèques ont été célébrées le 29 avril par un ami diacre, à l'église de St MARCEL-LES-VALENCE (26).

À notre dernière rencontre, François était égal à lui-même : attentif, amical. L'un de nous fait parvenir ce message de sympathie : de nature réservée, François est parti en toute discrétion. Parmi nous, certains peuvent garder le souvenir de ce 14 mars : *en fin de matinée, nous goûtons aux savoureux fruits secs et boisson tonique de PALESTINE, importés par Artisans du monde dont François était membre actif. Une mini-exposition présente la situation dans les Territoires occupés. Nous signons une pétition contre la poursuite de la colonisation israélienne illégale : Palestine en danger*".

Voilà des moments forts de la vie de François. François était la discrétion même. François n'avait rien du fanfaron. Il ÉTAIT." (Pierre MANEVAL et Marie-Françoise SEBARRI pour le groupe 07-26).

On peut ajouter que François avait été Franciscain et avait passé dix ans dans la communauté maritime de Dunkerque-Calais-Boulogne. Il a vécu là au plus près des émigrés travaillant au tunnel sous la Manche qui rentraient boueux dans leur campement sans feu ni douche. Un de ses amis d'alors témoigne : « Tu as été un frère pour les travailleurs turcs, tu as été le pilote dans une compagnie de Ferries non pas pour ramener le bateau à bon port mais pour rappeler quelle était ta position entre la dignité de l'homme et le profit... »

WENDLINGER Pierre (25680 ROUGEMONT) le 24 avril 2014.

Pierre WENDLINGER (1932-2014) né à BOURGUIGNON dans le pays de MONTBÉLIARD a perdu son père brutalement au début de la guerre 1939-1940.

Ordonné prêtre en 1958 dans le diocèse de Besançon. Il avait la tripe ouvrière et aurait fait un bon prêtre-ouvrier si les circonstances de son existence avaient été autres. Il fut tour à tour vicaire dans différentes paroisses des territoires comtois et lyonnais. Séduit par le profil de l'abbé Pierre, il ne parvint pas à suivre son exemple ne pouvant pas accepter l'obligation du célibat.

Il se maria en 1970, se consacra avec ardeur et détermination à son métier d'éducateur et éleva 4 enfants avec son épouse infirmière auxquels nous disons notre fraternelle sympathie. (François LESCOFFIT)

Le retour à l'expéditeur du bulletin spécial AG nous permet de savoir que **Michel BARANGER (Paris 20)** et **Henri NEUVILLE (19200 AIX)** sont aussi décédés. Malheureusement étant isolés, nous n'avons pas pu manifester notre sympathie à leur famille.

À toutes ces familles éprouvées l'APRC dit sa solidarité et l'assurance de toute sa sympathie.

Isabelle SAINTOT

Adhérents, avez-vous pensé à renouveler votre cotisation?

À ce jour, 258 d'entre nous ont pensé à renouveler leur cotisation pour l'année 2014. L'an dernier, à pareille époque, nous étions 478 à l'avoir fait.

Vous savez que les cotisations et les dons sont nos seules sources de revenu pour conduire nos actions et obtenir davantage de justice dans la gestion des retraites des cultes.

Merci d'y penser. Je me tiens à votre disposition pour recevoir vos chèques.

Amicalement.

Henri GRESSIER, trésorier.

Adhérer à notre association c'est la soutenir, mais c'est aussi en acceptant les statuts (à demander).

Le montant de la cotisation est indicatif.

Le bulletin de l'APRC est envoyé aux adhérents.

Aucun versement de cotisation ou de don ne peut donner lieu à remboursement.

La loi sur les informations nominatives s'applique à ce formulaire. Pour demander correction ou suppression, écrire à l'adresse ci-contre, ou utiliser la messagerie du site (lien en bas de page).

Pour ne pas recopier l'adresse d'expédition ci-dessus, vous pouvez utiliser une enveloppe à fenêtre et plier ici: _____

APRC / Henri GRESSIER

34 RUE DES PAQUIS

08000 CHARLEVILLE MEZIERES

Tél.: 03.24.59.04.52.

Veillez trouver ci-joint, un chèque de (entourez ou complétez):

Tarif indicatif: 2014

- | | | |
|--------------------|---|------------|
| - Adhérents | Cotisation ordinaire (selon barème proposé par la dernière AG): | 40€ |
| | - Cotisation minorée: 2 ^{ème} adhésion à la même adresse avec un seul bulletin... | 24€ |
| | - Cotisation hors barème: | € |
| | Une petite cotisation maintient l'adhésion, augmente notre nombre et donc notre représentativité. | |
| | - Don (toujours bienvenu): | € |
| | Don (selon possibilités et volonté de soutien): | € |

- Sympathisants

Voici _____ mon _____ adresse:

Nom et prénom

Téléphone:

Bâtiment ou lieu-dit

Rue

Code postal et commune

Adresse courriel

Pour mieux vous connaître et mieux vous défendre

Pour défendre notre cause, nous devons souvent dire qui nous sommes, combien nous sommes, d'où nous venons, quel est notre âge... toujours sous forme statistique et **jamais nominativement**.

Le renseignement de ce formulaire est facultatif mais n'hésitez pas à nous redire ce que vous nous avez déjà dit ou écrit!

Pour tous: Année de naissance

Pour les AMC: Nombre de trimestres à la Cavimac :

Quel est le nom de la «collectivité religieuse» où vous étiez en dernier lieu?

Diocèse ou Congrégation :

Pour être informé rapidement et faire connaître notre action: www.aprc.asso.fr

Notre site comporte une zone «grand public» et une autre réservée aux adhérents qui s'inscrivent.

Si vous rencontrez des difficultés pour vous inscrire, cochez cette case pour obtenir une inscription: